

## 1.1.4 - Infrastructures

Le relief élevé et accidenté de l'intérieur de l'île impose de fortes contraintes aux infrastructures de transport, essentiellement routières à ce jour. La plus grande partie du linéaire de routes nationales (393,3 km) longe le littoral. Il n'existe qu'une seule liaison transversale qui relie Saint-Pierre et Saint-Benoît, par les plaines d'altitude (Plaine des Cafres et Plaine des Palmistes).

La liaison entre Saint-Denis et la région Ouest se fait par la "route du littoral" construite au pied d'une falaise sujette aux chutes de pierres lors des fortes pluies. Cette route peut être totalement fermée en cas de cyclone ou éboulement, la route départementale n° 41 est alors la seule alternative.

La circulation entre Saint-Denis, capitale administrative et économique, et la région Ouest, où se trouvent le port et les principales zones balnéaires, est alors fortement perturbée. La sécurisation de cet itinéraire contre les chutes de blocs a été réalisée fin 2008 par un programme complémentaire de filets et gabions. Parallèlement, des études portant sur un nouvel itinéraire définitivement sécurisé sont en cours et ont été fortement accélérées depuis l'éboulement de mars 2006.

Des voies rapides permettent d'éviter les principales agglomérations. Les routes à quatre voies ont actuellement un linéaire total de 138,6 km. La Route des Tamarins, qui relie Saint-Paul et l'Étang-Salé sur 33,7 km a été livrée en juin 2009. Cette route était le chaînon manquant de la liaison à quatre voies en fer à cheval reliant Le Tampon à Saint-Benoît par Saint-Denis.

La partie urbaine du boulevard Sud de Saint-Denis et son prolongement vers l'aéroport de Gillot ont été livrés fin 2008. La déviation de Grand-Bois est en travaux depuis juillet 2007 et sera livrée fin février 2010.

Les travaux de la déviation de Saint-Joseph ont démarré en août 2009. Suite à l'effondrement, lors du cyclone Gamède en février 2007, du pont de la rivière Saint-Etienne (RN1), la reconstruction d'un nouveau pont a débuté au second semestre

2009 en vue de rétablir un nouveau franchissement à 2x2 voies d'ici la fin 2011.

Des études à plus long terme, sont également menées quant aux aménagements et reconfigurations de la route des Plaines (RN3) et de la route de Cilaos (RN 5) ainsi que la liaison dite Balance-Asile entre la RN2 et la RN3 au Nord-Est de Saint-Pierre et la déviation de Saint-Benoît.

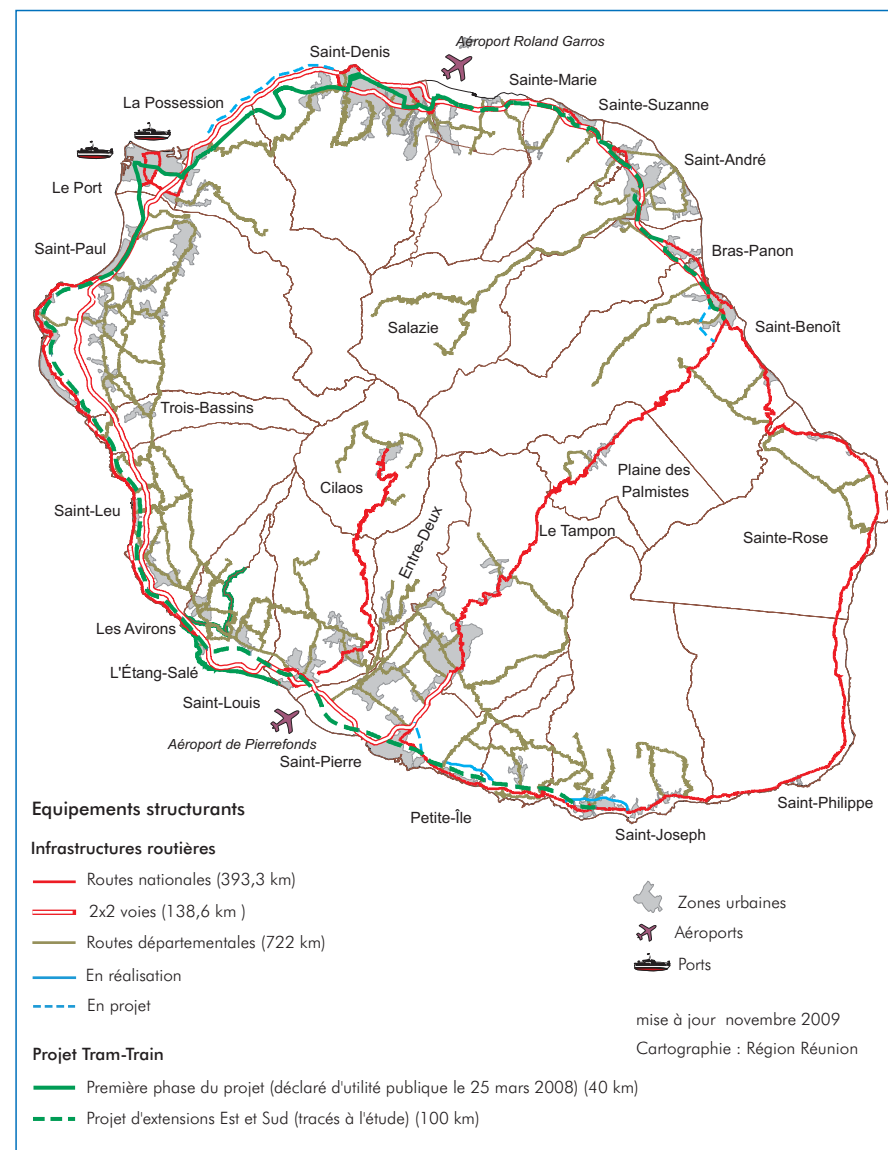
Les routes départementales ont un linéaire de 728 km, elles forment un réseau secondaire ayant pour vocation la desserte locale, les liaisons entre les bourgs et l'accès aux routes nationales. Des projets sont à l'étude dans le cadre de la révision du Schéma d'Aménagement Régional tels que la route des Hauts du Sud ou celle des Hauts de l'Est.

Outre les projets routiers, un projet de transport en commun de type "tram-train" reliant Saint-Joseph à Saint-Benoît se précise. Le Conseil Régional, maître d'ouvrage, a conclu en 2002 à la faisabilité d'une telle infrastructure. En mars 2007, une enquête publique a été menée sur la première tranche d'une longueur de 40 km reliant Saint-Paul ville à Sainte-Marie-La Mare en passant par le centre-ville du Port, suivie d'une enquête publique complémentaire fin 2007. L'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique cette première phase du projet a été signé le 25 mars 2008.

Le port de La Réunion a d'abord été implanté à la Pointe des Galets ; pour faire face à l'accroissement du trafic, un nouveau port a été ouvert en 1986 en baie de La Possession. Des travaux d'extension du port marchand, visant à permettre l'accueil de navires de plus grande taille et à accroître la production (nouveaux quais, grue) ont commencé en octobre 2006 et ont été achevés en 2008.

L'aéroport principal est implanté dans le Nord de l'île sur la commune de Sainte-Marie. Il est maintenant appelé "Roland Garros" du nom de l'aviateur réunionnais. Depuis 1999, un deuxième aéroport a ouvert dans le Sud, à Pierrefonds : il est consacré au trafic régional, notamment vers l'île Maurice.

## ROUTES, PORTS ET AÉROPORTS



### Sources :

- Direction départementale de l'Équipement (Prospet) - novembre 2009.
- Département de La Réunion, IGN-BDTopo 2003, autorisation n° 5323.
- Région Réunion.